



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 4 septembre 2021

**Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, et Marlène SCHIAPPA, ministre déléguée chargée de la Citoyenneté, ont fait procéder à l'évacuation du parc André-Citroën (Paris XV^e)
Avec Emmanuelle WARGON, ministre déléguée chargée du Logement,
ils rappellent l'action de l'Etat en faveur de la mise à l'abri des personnes vulnérables**

Depuis le mercredi 1^{er} septembre 2021, un millier de personnes, dans des situations administratives très diverses, se sont regroupées en un campement au Parc André-Citroën dans le XV^e arrondissement de Paris.

Au vu de l'occupation illicite de l'espace public et des risques pour la sécurité des personnes présentes, les ministres ont demandé au préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, et au préfet de Police de procéder à l'évacuation et à la mise à l'abri de l'ensemble des personnes présentes le samedi 4 septembre au matin.

Cette évacuation mobilise des capacités d'hébergement en Île-de-France et en régions. Les personnes sont orientées dans un premier temps vers des centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES), le cas échéant ouverts à titre temporaire. L'examen des situations administratives permettra de définir la prise en charge la plus adaptée à la situation de chacun et les possibilités d'orientation vers le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile ou les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'accès au logement.

Au total, 1210 personnes ont été évacuées et mises à l'abri, dont 540 en Île-de-France et 670 en régions, au cours de cette opération qui s'est déroulée sans incident.

Les ministres rappellent qu'en Île-de-France 5 084 personnes, dont 3 509 hommes isolés et 1 575 personnes en famille ont été prises en charge lors de 21 opérations de mise à l'abri en 2021.

Les services de l'Etat assurent l'hébergement chaque nuit en Ile de France de plus de 147 000 personnes, lesquelles bénéficient en outre d'un accompagnement administratif et social (contre 130 000 avant le début de la crise sanitaire).

Les services de l'Etat, avec les opérateurs associatifs, restent mobilisés afin de garantir la continuité de la prise en charge et de l'accès aux droits des personnes les plus en difficulté.